

*Élection 2010 des représentants des personnels au
Conseil scientifique du CNRS
Collèges ITA/BIATOSS*

Listes SNCS-FSU / SNASUB-FSU

Le collège C des électeurs au Conseil scientifique (CS) du CNRS et des Conseils scientifiques des Instituts (CSI) du CNRS est formé par tous les ITA du CNRS et par tous les ITA des autres EPST et les BIATOS des universités affectés dans une unité de recherche du CNRS.

Des ingénieurs et techniciens se syndiquent au SNCS-FSU dans les organismes de recherche pour être représentés au sein de la FSU, première fédération syndicale de la Fonction Publique. Le SNCS s'attache à défendre une politique de recherche fondamentale forte, seul véritable support de l'innovation, de la croissance et créateur d'emplois. Le SNASUB-FSU syndique les personnels BIATOS des universités.

Aussi, dans le même temps et dans le même but, le SNCS-FSU et le SNASUB-FSU entendent défendre l'ensemble du personnel ITA et BIATOS des organismes de recherche et des universités, confrontés à la double exigence de qualifications accrues et de diversifications des tâches, à la multiplication des statuts et à la précarisation de l'emploi.

Le SNCS et le SNASUB se présentent à vous à ces élections, en défendant le principe d'une véritable reconnaissance de la contribution des ingénieurs et des techniciens à la vie scientifique des laboratoires.

Pour le SNCS et le SNASUB, la défense de la recherche fondamentale passe aussi par celle des ITA et des BIATOS, par la reconnaissance pleine et entière - en particulier au niveau du déroulement de leur carrière – de leur rôle dans le processus collectif qu'est la recherche.

Nous sommes face à une situation politique destructrice

Dans les organismes de recherche :

La loi programme pour la Recherche (Pacte pour la recherche) et la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) organisent à terme la disparition des organismes de recherche et un nouveau pilotage des universités. L'ANR institutionnalise le financement de la recherche sur projet et l'AERES organise l'évaluation autoritaire de la recherche. Ces « agences » privent nos organismes publics de recherche de leurs missions fondamentales : l'évaluation et la structuration nationales de la recherche. Les risques d'explosion du CNRS sont toujours présents.

- Le ministère a inventé les alliances pour reprendre le contrôle direct des nouveaux Instituts, que la mobilisation contre le contrat d'objectifs du CNRS l'avait empêché d'obtenir. Présentées comme une simple coordination dans les domaines concernés, ces directions (AVIESAN, ALLISTENE, ANCRE, ALLENI, Alliance annoncée des SHS) retirent dans les faits aux EPST et aux universités la définition et l'organisation de la stratégie scientifique nationale.
- La délégation globale de gestion (DGG) transfère à terme la gestion financière des unités à la tutelle qui héberge, c'est-à-dire aux universités pour la majorité des UMR. Annoncée comme une solution facilitant la vie dans nos laboratoires, la DGG enlève en fait aux organismes de recherche la gestion financière de la recherche.
- L'utilisation du « grand-emprunt » est conçue pour obliger les universités, les organismes de recherche et conseils régionaux à en passer par les décisions du ministère sous couvert de la SNRI (Stratégie Nationale pour la Recherche et l'Innovation). Cet outil conduira à priver les universités et les organismes des fruits de leur recherche (brevets, etc.).
- Sous prétexte d'amélioration des revenus des personnels de la recherche, la mise en place de la prime d'excellence scientifique (PES) des chercheurs, et l'augmentation de la part variable de la PPRS des ITA, généralisent l'individualisation des rémunérations au mérite pour quelques uns, et la mise en concurrence des personnels.

Les alliances, la DGG, le grand-emprunt, les primes aux mérites, ... sont ainsi les outils politiques de destruction du CNRS : en séparant décisions financières et stratégies scientifiques, d'une part, et gestion des personnels d'autre part. Ce qui ne laissera au CNRS – comme aux autres EPST – qu'un rôle de « management » des « ressources humaines ».

Dans les Universités :

Le passage aux responsabilités et compétences élargies (RCE) contribue au désengagement de l'État et amplifie le caractère local de la gestion des personnels. L'augmentation des tâches sans création de postes amène à l'externalisation des missions. Le système Sympa de répartition des moyens ne fait plus référence aux besoins des établissements. Comme dans les organismes de recherche, la multiplication des contrats de recherche (ANR, ...) se fait au détriment du financement de la recherche de base et accentue la précarité. Prétendant permettre à l'Université de mener à bien ses projets de développement, il s'agit en fait de renforcer son pilotage dans une optique de management des ressources humaines.

Pourquoi voter pour les candidats présentés par le SNCS-FSU et le SNASUB-FSU ?

Face à cette offensive, nous avons besoin d'élus capables de résister, rassembler et proposer. En matière scientifique, nous veillerons à ce que les élus du collège C prennent toute leur place dans les travaux des CSI et du CS en relation avec ceux des sections du Comité national. Inversement nous exigerons que pour les choix d'ordre scientifique, le Conseil d'administration ne se prononce pas sans l'avis du CS. Nous donnerons un large écho aux rapports de prospective et de conjoncture et mènerons bataille contre une politique « de créneaux » qui risque de marginaliser des disciplines entières. Pour résister, les élus FSU (SNCS, SNESup et SNASUB), appuyés par tous les adhérents et sympathisants, se cordonneront avec les très nombreux élus des sections du Comité national et des autres instances (INSERM, INRIA, IRD, universités, ...). Ils agiront pour les rassembler dans un esprit ouvert, comme nous l'avons fait par le passé. Ils se souviendront qu'on ne rassemble durablement qu'en opposant des choix réalistes à ceux que l'on critique.

Pour améliorer la recherche publique : les propositions du SNCS-FSU et du SNASUB-FSU

Notre projet a une logique totalement différente de celle menée par le gouvernement actuel.

- La recherche publique doit être réalisée par deux types d'établissements : les universités et les organismes de recherche, entités indépendantes, maîtrisant leur politique (financement, évaluation, mise en œuvre). Les partenariats universités-organismes doivent être partagés et symétriques. Ils reposent sur l'existence et le développement des UMR ;
- Le CNRS, dont la mission première est le progrès des connaissances, doit être un organisme, rassemblant en son sein l'ensemble des disciplines scientifiques. Il est doté d'un système de Conseils scientifiques forts et légitimes parce que composés de membres élus, gages de son unité et de sa pluridisciplinarité ;
- Seul le doublement des crédits de base des organismes et des universités permet de répondre, dans la durée, aux financements des programmes approuvés par les instances d'évaluation ;
- Les UMR doivent rester libres du choix de leur gestionnaire. Aucune dés-association d'UMR CNRS ne peut se faire contre l'avis des instances scientifiques du CNRS ;
- Les alliances doivent être limitées à des concertations sur des grandes thématiques, sans intervenir dans la politique scientifique et le libre arbitre de leurs composantes : EPSTs, EPICs, Universités ou autres.

Notre projet consiste aussi à mieux impliquer les ITA dans la vie des laboratoires par :

- la consultation systématique et la prise en compte des avis des ingénieurs et des techniciens lors de la mise en place de projets nécessitant leurs participations et lors des évaluations des structures ;
- le droit à la publication et à la propriété intellectuelle, en fonction de la réelle contribution des ingénieurs et des techniciens ;
- la mise en place d'un plan de carrière concerté pour chaque ingénieur et technicien, plan intégré dans la stratégie du laboratoire.

Pour la défense des statuts et amélioration des conditions de travail des personnels ITA et BIATOS nous exigeons :

- **le maintien des garanties statutaires et du cadre de la Fonction publique d'Etat** : améliorer les carrières et les conditions de travail. Réduire les charges de travail excessives. Démocratiser les structures universitaires et de recherche ; imposer la démocratie et la collégialité à tous les niveaux ;
- **une progression du pouvoir d'achat pour tous** : obtenir l'augmentation des salaires par la revalorisation indiciaire et une refonte globale de la grille des rémunérations de la fonction publique, permettant le déblocage des fins de carrière, à l'opposé du « salaire au mérite » basé sur l'individualisation des revenus et des carrières, remettant en cause le travail en équipe ;
- **l'amélioration des promotions des personnels** : ne doit pas passer par un système d'évaluation qui instaure la concurrence entre collègues et l'individualisation des salaires mais sur la prise en compte de l'activité et des fonctions, incluant la reconnaissance systématique des savoirs et des qualifications professionnelles acquises dans le laboratoire ;
- **le développement des emplois statutaires de la fonction publique d'Etat** : développer les emplois statutaires permettant de répondre aux besoins en personnel BIATOS et ITA aussi bien dans les organismes que dans les Universités. Mettre fin à la précarité avec la mise en place d'un plan d'intégration des précaires sur les postes statutaires ;
- **une vraie politique de mobilité** : réciprocité entre les établissements universitaires et les organismes, et inter-organismes, grâce à des postes d'accueil. Possibilités nombreuses de détachement de corps Ingénieur vers les corps chercheurs CR ou DR ;
- **une retraite à 60 ans** avec une pension calculée à 75 % du dernier traitement pour 37 annuités et demi.

Voter pour les listes présentées par le SNCS-FSU et le SNASUB-FSU au Conseil scientifique du CNRS et aux Conseils scientifiques d'institut c'est soutenir ce programme (<http://www.sncs.fr> ; <http://www.snasub.fsu.fr/>)